



# MON ANIMAL DOIT-IL ÊTRE À JEUN AVANT LE RENDEZ VOUS?

Votre chien ou chat doit venir **à jeun de nourriture le jour de la consultation**, c'est à dire que le repas est proposé la veille au soir de votre rendez-vous au CHV. Aucune nourriture n'est proposée le matin du rendez-vous au CHV. L'eau est laissée à disposition jusqu'à la consultation.

Si votre animal prend habituellement des **médicaments**, il est important qu'il les reçoive aux heures habituelles.

## Attention, il existe quelques exceptions

- Votre animal est **diabétique**
- Votre animal est encore **chiot ou chaton**
- Votre animal est un **NAC** (lapin, furet, oiseau, reptile)

Pour ces exceptions, ne modifiez pas les habitudes alimentaires de votre animal, il est important qu'il continue de se nourrir normalement la veille et le jour du rendez-vous.

## Pourquoi ces précautions?

- Si votre animal a besoin d'une échographie, la digestion va rendre difficile l'interprétation de cet examen, faisant perdre des informations intéressantes
- Certains résultats sanguins peuvent être modifiés
- Si votre animal doit être anesthésié ou tranquilisé, les risques peuvent être plus importants s'il n'est pas à jeun

